

PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence M. Olivier CAPITANIO, 1^{er} Maire-Adjoint, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire étant empêché, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 3 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme PARRAIN, Maire, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. CHAULIEU, ayant donné mandat à M. CADEDDU

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. DELEUSE, ayant donné mandat à Mme PHILIPONET

M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°2

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme HARDY jusqu'à la question n°2

Absente :

Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

En préambule, Monsieur Capitanio informe les membres du Conseil Municipal que Madame le Maire est actuellement souffrante et se trouve, de ce fait, empêchée de présider la séance de ce soir.

Il rappelle à cette occasion les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit qu'"en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations."

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 9 octobre 2025. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, ayant vote contre.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Approbation de l'adhésion de la commune de Neuilly-Plaisance (93) au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Sur le rapport de M. Cadeddu

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

2 – Approbation du recrutement et de la fixation des indemnités allouées aux agents participant au recensement rénové de la population.

Sur le rapport de M. Cadeddu

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Arrivée de Messieurs Gorde-Grosjean et Marouf, Conseillers Municipaux.

AFFAIRES SCOLAIRES

3 – Approbation du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT) pour la période 2026-2028 et de la convention relative à la mise en place du PEdT et du plan Mercredi.

Sur le rapport de M. Maria

Après interventions de Mme Panassac, M. Maria, M. Maubert

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

4 – Approbation de la convention d'activités sportives avec le Centre 16 en vue de la participation gracieuse aux activités sportives des Accueils de Loisirs élémentaires.

Sur le rapport de M. Maria

Après interventions de Mme Panassac, M. Maria

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

PERSONNEL

5 – Modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents communaux.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

6 – Instauration d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et dépassement exceptionnel du contingent mensuel de 25h.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

7 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail des agents d’entretien des sites extérieurs.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

8 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative des catégories C et B de la Direction Générale des Services Techniques.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

9 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative de la Cuisine Centrale.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

10 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative de la Direction des Sports.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

11 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de la Maison de l’Environnement.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

12 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

13 – Approbation du rapport annuel de la Commission Communale Pour l’Accessibilité (CCPA) des Personnes Handicapées pour l’année 2024.

Sur le rapport de Mme Beyo

Après interventions de M. Betis, Mme Beyo, Mme Panassac, M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

14 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal de la Péphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l’année 2024.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Ont pris acte.

15 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l’année 2024.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Ont pris acte.

16 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l’année 2024.

Sur le rapport de Mme Delessard

Ont pris acte.

17 – Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer le contrat type entre l’éco-organisme ALCOME et les collectivités territoriales chargées d’assurer le nettoiement des voiries.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après interventions de M. Bouché, M. Betis, M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

18 – Approbation de la convention d’occupation du domaine public pour l’hébergement de relais de télérelèves des compteurs d’eau entre la Commune de Maisons-Alfort et la société Birdz.

Sur le rapport de Mme Hermoso

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

19 – Approbation de la convention avec le SIPPEREC de transfert de maîtrise d’ouvrage pour l’enfouissement des réseaux électriques de l’impasse de la Briqueterie.

Sur le rapport de M. Turpin

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

20 – Approbation de la convention financière avec le SIPPEREC pour l’enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Sur le rapport de M. Fresse

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

21 – Approbation de la convention d’utilisation du gymnase du lycée Eugène Delacroix pour l’année 2026.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

22 – Approbation de la convention intercommunale de mutualisation pour le fonctionnement du Service d’Accueil Médical Initial (SAMI).

Sur le rapport de Mme Beyo

Après interventions de M. Maubert

Après en avoir délibéré, voté par 42 voix, 2 abstentions (M. Betis, Mme Panassac).

Désigne par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Betis, Mme Panassac), Madame Marie-Laurence Beyo, Maire-Adjoint, pour participer au comité de suivi et à l’évaluation annuelle du fonctionnement du SAMI.

23 – Approbation de la procédure de passation d’un marché public relatif au service de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la Ville de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

24 – Approbation de l'actualisation des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sur le rapport de M. Cadeddu

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

25 – Approbation de l'actualisation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

26 – Budget communal - Approbation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du Budget Principal.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 3 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac), 1 abstention (M. Maubert).

27 – Budget communal de l'exercice 2026 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

28 – Subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à une jeune athlète Maisonnaise licenciée en twirling bâton et reconnue sportive de haut-niveau.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire

Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Romain MARIA